

Service Culture

DEPARTEMENT AFFAIRES
CULTURELLES ET RECREATIVES

Uccle, le lundi 02 décembre 2024

PARCOURS D'ARTISTES UCCLE 2025

Conditions d'accès et règles en matière de règlement général sur la protection des données (RGPD)

Qui peut s'inscrire au Parcours d'artistes d'Uccle ?

Tout artiste, professionnel ou amateur, **ayant une adresse d'exposition située à Uccle et ouverte au public pendant les dates et heures obligatoires**, à savoir le samedi 17 et le dimanche 18 mai de 14h à 20h.

Par « adresse d'exposition » on entend l'adresse du lieu où se tiendra l'exposition au moment du Parcours : domicile, atelier, jardin, garage, commerce, galerie, école, asbl, lieu culturel, etc.

Pour s'inscrire **il est donc obligatoire de disposer d'un lieu situé à Uccle**. En s'inscrivant, l'artiste s'engage à **ouvrir son espace d'exposition le samedi 17 mai, de 14h à 20h et le dimanche 18 mai de 14h à 20h**.

Quand et comment s'inscrire au Parcours d'artistes d'Uccle ?

Les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au vendredi 31 janvier via notre formulaire en ligne**. Pour s'inscrire vous devez compléter les champs obligatoires du formulaire : nom, prénom, email, téléphone, adresse d'exposition à Uccle, accès PMR, type de lieu (privé, public, d'un tiers), la discipline artistique, un court texte de présentation de votre travail artistique, ainsi que vos coordonnées de contact pour que nous puissions vous joindre.

Qu'en est-il des droits d'auteurs pour l'utilisation de l'image de mes œuvres ?

En s'inscrivant via le formulaire en ligne, via une case à cocher obligatoirement, l'artiste libère les droits d'auteurs pour l'utilisation de l'image de ses œuvres dans le cadre de la promotion de l'événement (catalogue, site internet, ...). Il n'en sera pas fait d'autre usage que la promotion du Parcours ou des activités du service Culture.

Après inscription, quand puis-je envoyer une photo de mes œuvres destinée au catalogue ?

Dans quelques semaines, le service Culture prendra contact, par email, avec tous les artistes inscrits au Parcours d'artistes 2025 en leur demandant de fournir une photo carrée au format JPG ou PNG.

RGDP : Que faites-vous des données que j'ai complétées dans le formulaire d'inscription ?

Nous utilisons les données collectées dans le cadre du Parcours d'artistes afin de vous contacter pendant son organisation. Ce traitement est effectué sur base de votre consentement et les données collectées sont conservées pendant une durée de 2 ans et ce, même en cas de non-sélection de votre candidature. Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel. Vous avez également droit, à tout moment, de retirer votre consentement ou de limiter le traitement fait de vos données.

Le responsable du traitement est la Commune d'Uccle (sis Rue de Stalle 77 – 1180 Uccle) et vous garantit que vos données seront traitées en conformité avec la législation en matière de vie privée et de données à caractère personnel. Pour toute question ou pour exercer vos droits, vous pouvez prendre contact avec le délégué à la protection des données du responsable du traitement par courriel à privacy@uccle.brussels ou par courrier envoyé à la Commune d'Uccle. En cas de réclamation, il est également possible d'introduire un recours auprès de l'Autorité de protection des données.

Sauf indication contraire spécifique de votre part, ces données sont également utilisées pour vous communiquer les activités du service Culture. Nous vous donnons l'assurance que vos coordonnées ne seront en aucun cas utilisées à d'autres fins.